FICHE DE VALIDATION DU LOGICIEL MASCARET V7P0

Validation des noyaux de calcul fluvial permanent et transitoire

Canal rectangulaire avec une singularité définie à l'aide d'une loi générale $Q=f(Z_{amont})$

Numéro du cas test: 10

Auteur: Kamal EL KADI ABDERREZZAK

Description

Ce cas test a pour but de valider le noyau de calcul en régime permanent, et de comparer les résultats obtenus avec ceux du noyau transcritique et ceux du noyau transitoire après convergence, dans le cas d'un canal rectangulaire avec une singularité définie à l'aide d'une loi générale $Q = f(Z_{amont})$.

Données géométriques

Le calcul est réalisé dans un canal de pente uniforme (0.0005) et de longueur 5000~m, dont chaque section en travers est de forme rectangulaire de 100~m de large. La géométrie du canal est décrite par 2 profils en travers situés aux abscisses 0 et 5000~m. Le seuil se situe à l'aval immédiat du point d'abscisse égal à 4000~m.

Données physiques

Le coefficient de frottement est choisi de manière à ce que la hauteur normale soit 5 m. Ainsi, on trouve un coefficient de Strickler égal à $30.59 \ m^{1/3}.s^{-1}$.

- Conditions aux limites :
 - Cote imposée à l'aval égale à 12.5 m (correspondant à la hauteur normale)
 - Débit imposé à l'amont constant et égal à $1000 \ m^3.s^{-1}$

Pour le noyau permanent, aucune condition initiale n'est nécessaire.

Pour le noyau transitoire, la condition initiale est la ligne d'eau obtenue à partir d'un calcul avec le noyau permanent sans présence d'ouvrage.

- Seuils:
 - Crête du seuil : 10.5 m
 - Loi de seuil

Débit Q $(m^3.s^{-1})$	Cote amont (m)
0	11.5
500	12.5
1000	13.5
1500	14.5

Données numériques

Le pas de maillage longitudinal est de 100 m.

Le pas de planimétrage est homogène dans le domaine et égal à 0.25 m.

Pour le calcul non permanent, le pas de temps utilisé est 10 s et le calcul a été mené pendant 1000 pas de temps.

Solution analytique

En imposant la hauteur normale à l'aval du canal (de géométrie uniforme), l'écoulement sera uniforme dans tout le canal jusqu'à la section aval de la singularité. Dans la section amont, nous devons retrouver le débit imposé et la cote amont résultant directement de la loi de la singularité, c'est-à-dire $Q=1000\ m^3.s^{-1}$ et $Z_{amont}=13.5\ m$. Plus en amont, l'écoulement doit se rapprocher asymptotiquement du régime uniforme.

Résultats

La figure 1 compare les lignes d'eau obtenues avec la version MASCARET V5P0, noyaux permanent et transitoire. Les écarts sont quasi-nuls. D'autre part, la cote d'eau calculée à l'amont de la singularité est $13.5\ m$ d'après les trois noyaux permanent, transitoire et transcritique, ce qui correspond bien à la valeur théorique. Enfin, en comparant les lignes d'eau calculées avec la ligne d'eau du régime uniforme, on remarque que l'écoulement tend à l'amont vers le régime uniforme, ce qui est bien conforme à la théorie.

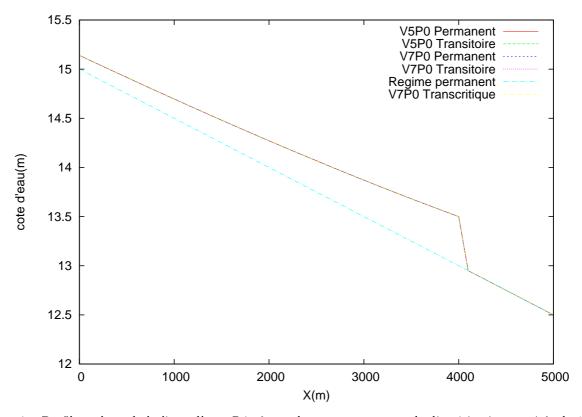


Figure 1 – Profils en long de la ligne d'eau. Résultats obtenus avec un pas de discrétisation spatiale de $100\ m$

Conclusion

Le traitement d'une singularité définie à l'aide d'une loi générale $Q=f(Z_{amont})$ est donc satisfaisant. D'autre part, il n'y a quasiment aucun écart entre les différentes versions et la théorie; le régime transitoire converge bien vers le régime permanent et les même résultas sont obtenues par le noyau transcritique dans ce cas-test.